

La Commission de recrutement en 1ère année de master mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales est composée des 22 enseignants-chercheurs (Professeur des universités et Maître de conférences) représentant les départements concernés et les parcours disciplinaires à la commission des formations de master.

Elle est présidée par le directeur des masters, et se réunit valablement dès lors que 10 au moins de ses membres sont présents.

Master mention Didactique des langues

La Commission de recrutement en 1ère année de master mention Didactique des langues est composée de 2 enseignants (Professeur des universités et Maître de conférence) de la filière Didactique des langues et 1 personne qualifiée ayant contribué aux enseignements, ou choisie, en raison de ses compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La commission est présidée par le directeur de la filière.

Master mention Management et commerce international

La Commission de recrutement en 1ère année de master mention Management et commerce international est composée de 5 membres : 4 enseignants (Professeur des universités, Maître de conférences, Professeur agrégé, Enseignant-associé) de la filière Commerce international et 1 personne qualifiée ayant contribué aux enseignements, ou choisie, en raison de ses compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La commission est présidée par le directeur de la filière.

Master mention Relations internationales

La Commission de recrutement en 1ère année de master mention Relations internationales est composée de 6 enseignants (Professeur des universités, Maître de conférences, Professeur agrégé) de la filière Relations internationales.

La commission est présidée par le directeur de la filière.

Master mention Sciences du langage

La Commission de recrutement en 1ère année de master mention Sciences du langage est composée de 5 membres (Professeur des universités et Maître de conférences) assurant des enseignements dans le master.

La commission est présidée par le responsable du master Sciences du langage.

Master mention Traitement automatique des langues

La Commission de recrutement en 1ère année de master mention Traitement automatique des langues est composée de 4 membres (Professeur des universités et Maître de conférences) assurant des enseignements dans le master.

La commission est présidée par le responsable du master Traitement automatique des langues.

Master mention Traduction et interprétation, Parcours Traduction littéraire

La Commission de recrutement en 1ère année de master mention Traduction et interprétation, Parcours Traduction littéraire est composée de 2 membres (Professeur des universités et Maître de conférences) assurant des enseignements dans ce parcours du master.

La commission est présidée par le responsable de ce parcours du master.

Master mention Traduction et interprétation, Parcours Traduction spécialisée

La Commission de recrutement en 1ère année de master mention Traduction et interprétation, Parcours Traduction spécialisée est composée de 3 membres : 2 enseignants (Maître de conférences et Maître de conférences associé) assurant des enseignements dans ce parcours du master et 1 personne qualifiée ayant contribué aux enseignements, ou choisie, en raison de ses compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La commission est présidée par le responsable de ce parcours du master.

Master mention Langues et sociétés

La Commission de recrutement en 1ère année de master mention Langues et sociétés est composée de 3 membres : 2 enseignants (Professeur des universités et Maître de conférences) de la filière Communication et formation interculturelles et 1 personne qualifiée ayant contribué aux enseignements, ou choisie, en raison de ses compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La commission est présidée par le directeur de la filière.

Article 3 - Les membres de ces commissions seront nommés par arrêté du président. La composition de chaque commission de recrutement en 1ère année de master sera rendue publique par voie de publication sur le site internet de l'Inalco avant la date de réunion des commissions de recrutement.

Article 4 - La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'Inalco.

Fait à Paris, le 1 février 2024.

Pour le Président Valérie Liger-Belair
et par délégation Directrice Générale des Services
16pyma 16pyma 16pyma 16pyma
i n a l c o
Institut national des langues
et civilisations orientales

Le président de l'Inalco,

Jean-François HUCHET

Aux termes de l'article R. 421-1 du code justice administrative, cette délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois suivant son affichage ou dans le même délai suivant sa transmission au recteur de région académique si elle présente un caractère réglementaire

Arrêté portant nomination des membres des Commissions d'admission aux diplômes nationaux de Master à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) au titre de l'année universitaire 2024/2025 (campagnes d'admission 2024)

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.717-1 ;
Vu le Décret n°90-414 du 14 mai 1990 fixant les statuts de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales ;
Vu le chapitre 1 du livre I du règlement intérieur de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales ;

Le Président de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) arrête la composition nominative des commissions d'admission en 1^{ère} année du diplôme national de Master au titre de l'année 2024/2025 (campagne de recrutement 2024) comme suit :

Article 1 : Commission d'admission en Master mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales :

M. Alexandre Toumarkine (Président), Professeur des universités	M. Bruno Hérin, Professeur des universités
Mme Delombera Negga, Maître de conférences	Mme Chloé Froissart, Professeur des universités
Mme Marianne Morange, Professeur des universités	Mme Eun-Jin Jeong, Maître de conférences
M. Jean-Michel Butel, Maître de conférences	Mme Marie-Aimée Germanos, Maître de conférences
Mme Alexandrine Barontini, Maître de conférences	M. Laurent Nespoulous, Maître de conférences
M. Stephane Sawas, Professeur des universités	M. Rémi Camus, Maître de conférences
Mme Uthaya Veluppillai, Maître de conférences	Mme Irina Gridan, Maître de conférences
Mme Agnès Henri, Maître de conférences	Mme Frosa Bouchereau, Professeur des universités
Mme Ursula Baumgardt, Professeur des universités	Mme Sibel Berk-Bozdemir, Maître de conférences
M. Cesar Itier, Professeur des universités	M. Zeljko Jovanovic, Maître de conférences
Mme Taline Ter Minassian, Professeur des universités	

Article 2 : Commission d'admission en Master mention Didactique des langues :

Mme Céline Peigné (Présidente), Maître de conférences
M. Gilles Forlot, Professeur des universités
M. Damien Bressonⁱ

Article 3 : Commission d'admission en Master mention Management et commerce international :

M. Michel Blanchard (Président), Maître de conférences	M. Julien Vercueil, Professeur des universités
Mme Claire Thumelin, Professeur agrégé	M. Christophe Hemery, Professeur associé
Mme Khadija Bayoud ⁱ	M. Pierre-François Jeandet, Professeur associé

Article 4 : Commission d'admission en Master mention Relations internationales :

M. Sébastien Colin, Maître de conférences	M. Damien Simonneau, Maître de conférences
Mme Delphine Allès, Professeur des universités	M. Assen Slim, Professeur des universités
Mme Anne-Claire Bonneville, Maître de conférences	Mme Susan Basselier, enseignant contractuel
Mme Mathilde Alazraki, enseignant contractuel	M. Nathan Béridot, enseignant contractuel
Mme Jenna Martin ⁱ	

Article 5 : Commission d'admission en Master mention Sciences du langage :

Mme Outi Duvallon (Présidente), Maître de conférences M. Bruno Hérin, Professeur des universités
Mme Il-Il Yatziv-Malibert, Professeur des universités M. Anton Antonov, Maître de conférences
M. Huy Linh Dao, Maître de conférences

Article 6 : Commission d'admission en Master mention Traitement automatique des langues :

M. Mathieu Valette (Président), Professeur des universités M. Damien Nouvel, Maître de conférences
Mme Kata Gabor, Maître de conférences M. Pierre Magistry, Maître de conférences

Article 7 : Commission d'admission en Master mention Traduction et interprétation, Parcours Traduction littéraire :

Mme Marie Vrinat-Nikolov (Présidente), Professeur des universités
Mme Nathalie Carré, Maître de conférences

Article 8 : Commission d'admission en Master mention Traduction et interprétation, Parcours Traduction spécialisée :

Mme Iman Massoud (Présidente), Maître de conférences
Mme Julie Fillatre, Maître de conférences associé
M. Bassir Hamidⁱ

Article 9 : Commission d'admission en Master mention Langues et sociétés :

M. Peter Stockinger (Président), Professeur des universités
Mme Mylène Hardy, Maître de conférences
M. Damien Bressonⁱ

Article 10 : Ces commissions sont également compétentes pour examiner les candidatures en 2^{ème} année de Master et émettre les avis d'admission.

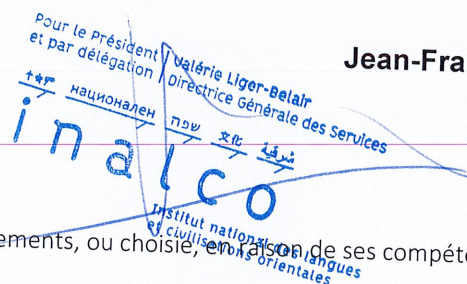
Article 11 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

23/8/24

Le Président de l'INALCO

Jean-François Huchet



ⁱ Personne qualifiée ayant contribué aux enseignements, ou choisie, en raison de ses compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.